

## CHAPITRE XXIII.—PRIX\*

### SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
ARTICLE SPÉCIAL: <b>Activités de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre en matière de contrôle des prix, des loyers et des approvisionnements</b> .....	922	SECTION 1. PRIX DE GROS DES DENRÉES.....	931
		SECTION 2. COÛT DE LA VIE.....	933
		SECTION 3. NOMBRES-INDICES DES VALEURS MOBILIÈRES.....	938
		SECTION 4. NOMBRES-INDICES DU RENDEMENT DES OBLIGATIONS.....	940

Pour fins d'analyse statistique, les prix des denrées sont habituellement divisés en deux groupes principaux: prix de gros et prix de détail. Le terme "de gros" n'est pas pris à la lettre et les cotes des producteurs primaires, des manufacturiers et des spéculateurs aussi bien que les prix de gros réels sont souvent compris dans ce groupe. Les marchés intéressés à ces cotes sont d'habitude des marchés bien organisés et souvent très sensibles. Ils réagissent aux changements des conditions commerciales et monétaires. C'est pourquoi les prix de gros sont utilisés de préférence dans le calcul de nombres-indices sensibles des prix qui reflètent les réactions des prix aux facteurs économiques.

Les prix de détail représentent un marché plus diffus et sont moins sensibles. Il y a ordinairement un écart de plusieurs mois entre ces prix et les prix de gros. Toutefois, les prix de détail sont importants au point de vue statistique parce qu'ils indiquent les fluctuations du coût de la vie et, en mesurant l'étendue du revenu, les changements qui s'opèrent dans le degré d'aisance de la communauté.

#### ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES PRIX, DES LOYERS ET DES APPROVISIONNEMENTS†

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a pour fonctions de prévenir la hausse des prix et du coût de la vie et d'assurer aux civils une distribution suffisante et équitable des denrées et services requis. Les activités de la Commission jusqu'à la fin de 1943 sont résumées aux pp. 735-738 de l'Annuaire de 1942 et aux pp. 798-806, 358-367 et 532-538 de l'Annuaire de 1943-44. Le présent article, traitant surtout des activités de 1944, expose les principaux problèmes du contrôle des prix au Canada et résume le travail accompli par la Commission pour maintenir les approvisionnements civils. Les contrôles de la distribution de marchandises rares par la Commission sont décrits au chapitre sur le commerce intérieur (pp. 592-597). Un compte rendu plus complet de l'activité de la Commission paraît dans les trois rapports au Parlement, portant respectivement sur les périodes du 3 septembre 1939 au 31 mars 1943, du 1er avril 1943 au 30 décembre 1943 et du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1944.

**Contrôle des prix.**—Le contrôle des prix au Canada est basé sur le principe général voulant que les prix maximums (de plafonnement) concordent avec les prix

\* A moins d'indication contraire, les diverses sections de ce chapitre ont été révisées par H. F. Greenway, M.A., chef, Branche des Prix, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche compile et publie des statistiques sur les prix de gros et de détail et les services, le coût de la vie, les valeurs mobilières et le rendement des obligations. Pour une liste complète des publications de cette branche, voir chapitre XXX, section I, sous la rubrique: Commerce intérieur.

† Préparé par la Section des Recherches, Branche de l'Economie, Commission des prix et du commerce en temps de guerre.